

5. Etape préliminaire

La commune de Berlaimont apportera au mandataire de l'étude tous les **documents et informations** susceptibles de l'aider dans sa mission (plan de cadastre, photos aériennes, archives, ...).

La commune constituera un **comité de pilotage** chargé du suivi de cette étude, qui pourra associer les partenaires suivants : élus, habitants, commerçants, rivaux, associations, services concernés du Conseil Général (notamment la Direction de l'Environnement et du Développement des Territoires - DEDT, la Direction de la Voirie et des Infrastructures - DVI, la Médiathèque Départementale), les concessionnaires, la Communauté de Communes Sambre Avesnois, l'Architecte des Bâtiments de France, le Parc Naturel Régional de l'Avesnois...

Les **modalités pratiques d'organisation** de la future étude (concernant notamment les documents et études disponibles, la composition précise du comité de pilotage, les délais de réunions, etc. ...) seront discutées lors d'une réunion préliminaire rassemblant, outre les élus et l'équipe d'étude choisie, des représentants des partenaires privilégiés de la commune.